

**KEYSTONE ATS**

**Workshop en ligne**

**11 novembre 2021**

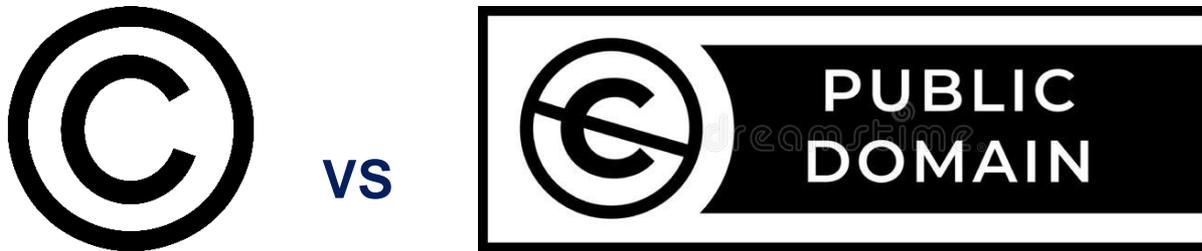
**Droit d'auteur**

**Survol des spécificités dans le domaine des médias (photos, vidéos, textes et réseaux sociaux) – cas et exemples tirés de la pratique**

Ralph Schlosser

Timothée Barghouth

Quelle importance ? (1)

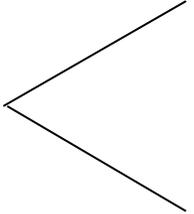


## Quelle importance ? (2)

Art. 10 al. 1 LDA

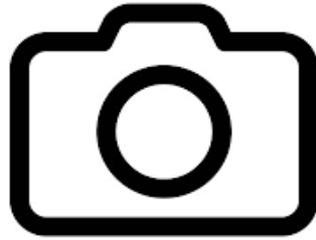
L'auteur a le droit exclusif de décider si, quand et de quelle manière son œuvre sera utilisée

## Quelle importance (3)



Les tiers ne peuvent pas utiliser vos œuvres sans votre accord

Vous ne pouvez pas utiliser les œuvres d'un tiers sans son accord



## Conditions de protection? (1)

Art. 2 al. 1 LDA

Par œuvre, quelles qu'en soient la valeur ou la destination, on entend toute création de l'esprit littéraire ou artistique, qui a un caractère individuel

## Conditions de protection? (2)

Art. 2 al. 1 LDA

- (1) Création
- (2) Domaine littéraire ou artistique
- (3) Caractère individuel

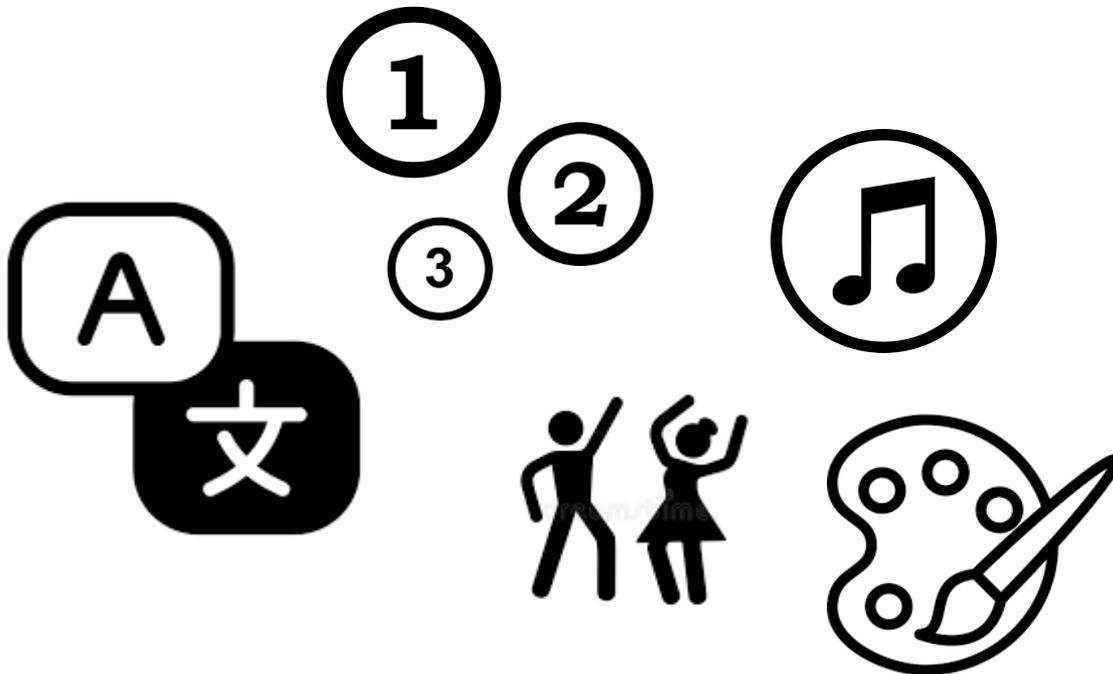
## Conditions de protection? (3)

### (1) Création



## Conditions de protection? (4)

### (2) Domaine littéraire ou artistique



## Conditions de protection? (5)

### (3) Caractère individuel



# Cas tirés de la pratique

## Photographies

- (1) Bob Marley
- (2) Christoph Meili
- (3) Nicolas Hayek

## Bob Marley (1)



Max Messerli, « Bob Marley »  
Open Air Santa Barbara, 1978

## Bob Marley (2)

Tribunal fédéral :

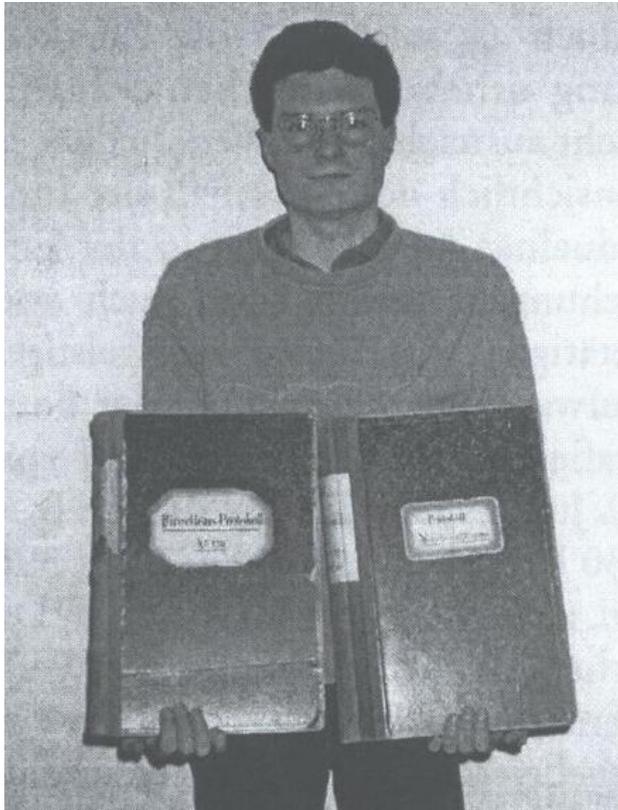
- la photographie de Bob Marley est plaisante et intéressante
- boucles rastas « volantes », formes rappelant une statue, tresse horizontale
- division entre lumière et ombre
- choix du cadrage et de l'instant du déclenchement

## Bob Marley (3)



© ✓

## Christoph Meili (1)



Gisela Blau, « Christoph Meili »  
UBS, siège de Zurich, 08.01.1997

## Christoph Meili (2)

Tribunal fédéral, 19.04.2004 :

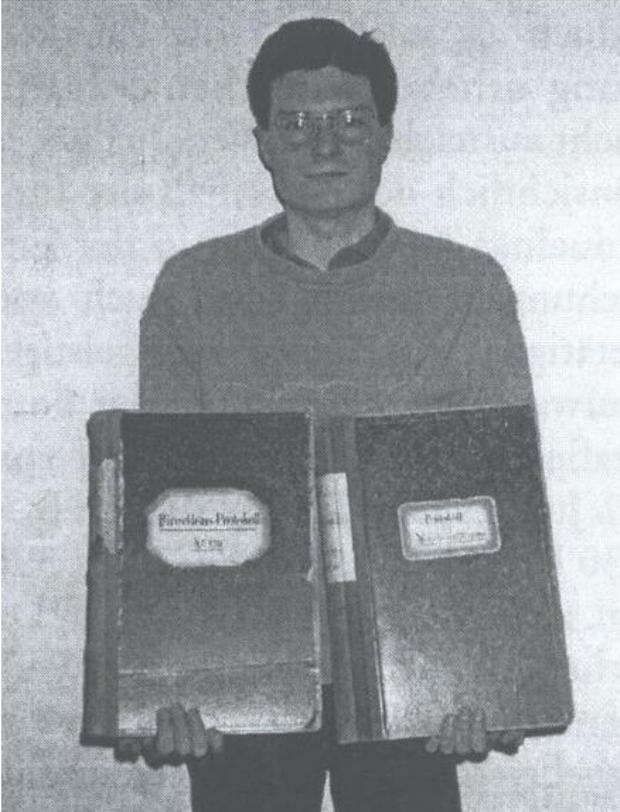
- Gisela Blau : je me suis trouvée au bon moment au bon endroit
- TF : la reproduction photographique d'un objet unique au monde ne jouit pas automatiquement de la protection du droit d'auteur

## Christoph Meili (3)

Tribunal fédéral :

- La photographe n'a pas exploité la marge de manœuvre dont elle disposait, ni au niveau de la technique photographique ni au plan conceptuel
- La photo ne se distingue pas du tout-venant

# Christoph Meili (4)



# Nicolas Hayek (1)



## Nicolas Hayek (2)



- agencement des éléments de l'image
- répartition de la lumière et de l'ombre
- déclenchement au moment où Nicolas Hayek fait le geste de la victoire
- effet miroir du geste sur la façade de l'hôtel → effet optique spécial



## Nicolas Hayek (3)



- l'agencement est évident
- la photographie ne se démarque pas du tout-venant
- si l'on accordait la protection à cette œuvre, cela serait le cas de toute photo de famille réussie
- il ne suffit pas d'être au bon endroit au bon moment



# Critique

« *What is worth copying is worth protecting* »

## Modification de la LDA (1)

Ancien droit : seules les photographies individuelles sont protégées

Nouveau droit : toute photographie est protégée  
(indépendamment de son caractère individuel)

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> avril 2020

## Modification de la LDA (2)

### Limitations :

- il faut que les photographies montrent des objets tridimensionnels réels ( $\neq$  textes, plans, photos)
- l'auteur de la photo doit être un être humain ( $\neq$  photos de radars, caméras de surveillance, pièges de caméra)



## Modification de la LDA (3)

### Droit transitoire:

- les photos réalisées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi seront protégées également
- le nouveau droit ne s'appliquera pas aux utilisations entreprises avant son entrée en vigueur (p.ex. photos utilisées sur un site web)

# Modification de la LDA (4)



# Cas tirés de la pratique

## Textes et vidéos

- (1) Films
- (2) Articles de presse
- (3) Titres de journaux
- (4) Trame d'un roman

# Films



# Articles de presse



## Covid-19: questions sur la stratégie vaccinale

- Le débat monte en France sur la campagne vaccinale lancée le 27 décembre: les oppositions de droite et de gauche approchent au gouvernement sa tenture
- Au 30 décembre, 138 personnes avaient été vaccinées dans l'Hongrie, quand l'Allemagne, dans le même temps, a réalisé plus de 28 000 injections
- L'Israël s'est assuré ce dimanche un mariage prudent, mais le défi logistique et le chaos de donner la priorité aux résidents des Ghedat compliquent l'organisation
- Le Royaume-Uni pourrait se contenter dans un premier temps d'une dose de vaccin au lieu de deux, pour traiter rapidement deux fois plus de monde
- Le nouveau variant du virus, dont la contagiosité accrue inquiète, pourrait conduire à accélérer le calendrier de vaccination

### L'INVENTAIRE DU MONDE VIVANT, TRAVAIL DE TITAN

- De 8 millions à 10 millions d'espèces animales et végétales vivent sur la Terre, dont 2 millions seulement ont été décrites: chaque année, 20 000 variétés sont recensées
- Les taxonomistes mènent une course contre la montre sur fond d'érosion de la biodiversité: la description a parfois lieu alors que l'animal idéal filé a déjà disparu



### Chine: Xi Jinping sort renforcé des crises de 2020

Les champions du renouvelable rivalisent avec les majors du pétrole

Argent: Tout ce qui change le 1er janvier pour le budget des ménages

Islam: Bataille juridique à venir autour de la dissolution du CCFI

Société: La crise sanitaire aggrave l'isolement des personnes âgées

Sports: Entre records et reports, une folle saison sous le signe du Covid-19

À NOS LECTEURS: L'été qui s'achève a redonné un goût à nos lectures, et nous offrons à nos lecteurs de découvrir les nouvelles de la pandémie de Covid-19 et les nouvelles de nos régions.



LE REGARD DE PLANTU  
L'été qui s'achève a redonné un goût à nos lectures, et nous offrons à nos lecteurs de découvrir les nouvelles de la pandémie de Covid-19 et les nouvelles de nos régions.

Le Monde NEWSLETTER  
**LE FIL GOOD**  
Parlez le plain de  
*bonnes nouvelles*  
Le newsletter de Le Monde, pour ce 1er janvier 2021, nous vous proposons de découvrir les nouvelles de nos régions.



## Titres de journaux

Principe © ✓

L'Illustré ~~©~~

Sie und Er ~~©~~

Rivista del Mendrisiotto ~~©~~

Swatchissimo ~~©~~

## Trame d'un roman



# Cas tirés de la pratique

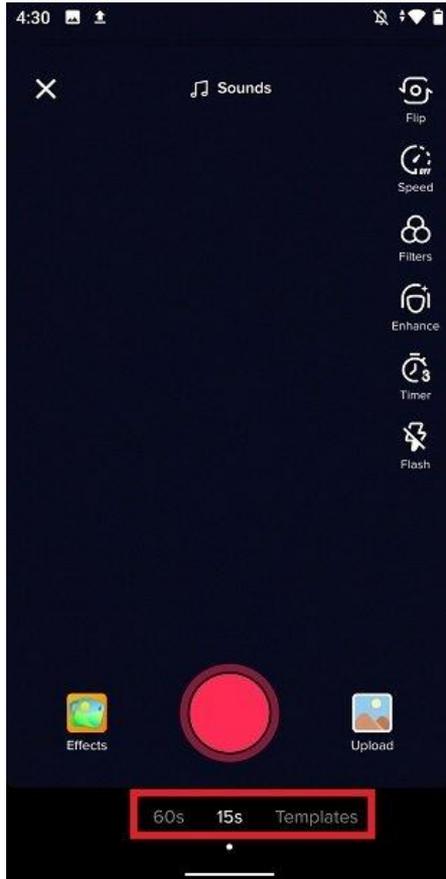
## Réseaux sociaux

- (1) Photographies sur Instagram, Snapchat
- (2) Vidéos sur TikTok
- (3) Textes sur Facebook, Twitter

# Photographies sur Instagram, Snapchat



# Vidéos sur TikTok



© ?

## Textes sur Facebook, Twitter

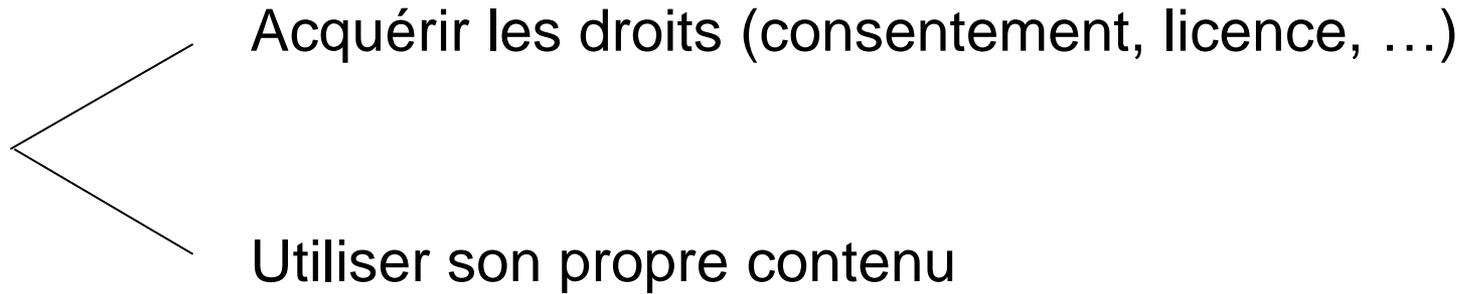


© ?

# Réseaux sociaux (1)



## Réseaux sociaux (2)



## Réseaux sociaux (3)



## Réseaux sociaux (4)



### Conditions d'utilisation

- Vous ne pouvez pas publier les informations privées ou confidentielles d'une autre personne sans autorisation ou faire quelque chose qui enfreint les droits d'une autre personne, y compris les droits de propriété intellectuelle (ex. violation des droits d'auteur, violation d'une marque de commerce, contrefaçon ou marchandises piratées). Vous pouvez utiliser les œuvres d'une autre personne sous réserve des exceptions ou limitations aux droits d'auteur et aux droits voisins en vertu de la loi applicable. Vous déclarez que vous possédez ou avez obtenu tous les droits nécessaires concernant le contenu que vous publiez ou partagez. Apprenez-en davantage [ici](#), notamment sur la manière de signaler du contenu qui, à votre avis, enfreint vos droits de propriété intellectuelle.

## Réseaux sociaux (5)

- **Nous ne revendiquons pas la propriété de votre contenu, mais vous nous en accordez une licence d'utilisation.**

Aucune modification n'est apportée à vos droits sur votre contenu. Nous ne revendiquons pas la propriété du contenu que vous publiez sur ou par le biais du Service et vous êtes libre de partager votre contenu avec n'importe qui, où bon vous semble. Cependant, nous avons besoin de certaines autorisations juridiques de votre part (que nous appelons une

« licence ») pour fournir le Service. Lorsque vous partagez, publiez ou importez du contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle (comme des photos ou des vidéos) sur notre Service ou en rapport avec ce dernier, vous nous accordez une licence non exclusive, gratuite, transférable, sous-licenciable et mondiale pour héberger, utiliser, distribuer, modifier, exécuter, copier, diffuser ou afficher publiquement, traduire et créer des œuvres dérivées de votre contenu (conformément à vos paramètres de confidentialité et d'application). La licence prend fin lorsque votre contenu est supprimé de nos

systemes. Vous pouvez supprimer votre contenu individuellement ou tout d'un coup en supprimant votre compte. Pour en savoir plus sur la manière dont nous utilisons les informations et sur la procédure à suivre pour contrôler ou supprimer votre contenu, consultez la [Politique d'utilisation des données](#) ainsi que les [Pages d'aide Instagram](#).

En cas de protection?



## Aucune formalité

Le droit d'auteur naît indépendamment de toute formalité :

- pas besoin d'enregistrement dans un registre
- pas besoin de la mention © ou autre

## Droits de l'auteur (1)

Art. 10 al. 1 LDA

L'auteur a le droit exclusif de décider si, quand et de quelle manière son œuvre sera utilisée

## Droits de l'auteur (2)

L'usage d'une œuvre est licite:

- si l'auteur l'a expressément autorisé (contre rémunération ou non) dans un cas particulier
- si l'auteur a déclaré l'œuvre libre d'utilisation d'une manière toute générale

# Droits de l'auteur (3)

Google    

Tous **Images** Maps Actualités Shopping Plus Outils Collections SafeSearch

Taille Couleur Type Période Droits d'usage

paysage  bordeaux  champagne  soleil  chateau  saint emilion  raisins  pergola

Tous  
 Licences Creative Commons  
 Licences commerciales et d'autres types



Vigne – Wikipédia  
fr.wikipedia.org



La vigne, nouvelle valeur refuge | Les Echos  
lesechos.fr



Vigne : culture, entretien et récolte du raisin  
jardiner-malin.fr



Viticulture dans le Canton du Jura - République...  
jura.ch



La vigne et le sol, ou comment faire du vin | Dossier  
futura-sciences.com



Dans les coulisses de la vigne au vin  
avis-vin.lefigaro.fr



Des chercheurs alsaciens recourent à des chame...  
ladepeche.fr



Adoptez des vignes à Bergerac  
toutlevin.com



Le cycle de la vigne  
avis-vin.lefigaro.fr



Le traitement des vignes, nos astuces et co...  
cmonjardinier.com

## Transfert des droits (1)

Le droit exclusif de l'auteur implique le droit de transférer – totalement ou partiellement – ses droits à un tiers

## Transfert des droits (2)

### Etendue du transfert:

- Le contrat définit l'objet et l'étendue du transfert (pour quel usage, combien d'éditions, quelle durée etc.)
- En cas de doute (pas de contrat ou contrat incomplet), le cédant ne transfère pas plus que ne l'exige le but visé par la transaction

## Transfert des droits (3)

Lorsque l'œuvre est créée par le travailleur dans le cadre de son activité au service de l'employeur et conformément à son cahier des charges, on admet une cession implicite des droits d'auteur

A l'inverse, lorsque le salarié produit des œuvres en dehors de son cahier des charges, les droits d'auteur ne sont pas cédés implicitement à l'employeur (mais un contrat peut y remédier)

## Transfert des droits (4)

En cas de cession des droits, l'ex-travailleur ou le freelance a-t-il le droit de reproduire ses œuvres dans un portfolio ou sur un site Internet ?

- ex-travailleur : droit contractuel (art. 328 CO) ?  
confidentialité ? LCD ? droit d'auteur ?
- freelance : droit au référencement implicite (usage ?) ?

## Droits moraux (1)

L'auteur bénéficie des droits moraux suivants :

- (1) droit de paternité
- (2) droit de première publication
- (3) droit à l'intégrité
- (4) droit d'accéder à l'œuvre

## Droits moraux (2)

Transfert des droits moraux ?

L'utilisation du droit moral par des tiers peut être autorisée; mais l'auteur conserve un noyau dur, qui ne peut être valablement abandonné

## Droit de paternité (1)

### Art. 9 LDA

- l'auteur a le droit de faire reconnaître sa qualité d'auteur (al. 1)
- il a le droit de décider [...] sous quel nom son œuvre sera divulguée (al. 2)

## Droit de paternité (2)

### Renonciation ?

- l'auteur peut renoncer à la mention de son nom, p. ex. dans le contrat de travail
- la renonciation peut être tacite; l'usage de la profession ou de la branche sera pris en compte (p. ex. dans le domaine du graphisme publicitaire, il est d'usage de ne pas mentionner le nom de l'auteur, sauf sur les affiches)

## Droit de paternité (3)

Sauf renonciation, le droit de paternité reste à l'auteur en cas de transfert des droits patrimoniaux

Exemple : dans l'affaire « Panoramabild », le demandeur avait mis la photographie à disposition de tous sur Wikimedia-Commons, mais exigeait la mention de son nom



## Droit à l'intégrité (1)

Art. 11 al. 1 let. a LDA :

L'auteur a le droit exclusif de décider si, quand et de quelle manière l'œuvre peut être modifiée

## Droit à l'intégrité (2)

### Renonciation ?

- l'auteur peut autoriser un tiers à modifier son œuvre
- l'accord peut être tacite (ex. : texte du journaliste légèrement modifié ou raccourci par la rédaction)
- même en cas d'autorisation, l'auteur conserve le noyau dur → possibilité de s'opposer à des modifications portant atteinte à sa réputation

## Durée (1)

Art. 29 al. 2 let. b LDA :

La protection prend fin 70 ans après le décès de l'auteur

## Durée (2)

Art. 31 al. 1 LDA :

Lorsque l'auteur est inconnu, la protection de l'œuvre prend fin 70 ans après qu'elle a été divulguée

## Durée (3)

Art. 29 al. 2 let. a<sup>bis</sup> de la LDA révisée :

La protection prend fin:

pour les productions photographiques et celles obtenues par un procédé analogue à la photographie d'objets tridimensionnels qui sont dépourvues de caractère individuel, 50 ans après la confection

## Sanctions (1)

### Sanctions civiles :

- interdiction, cessation (art. 62 al. 1)
- dommages-intérêts, remise de gain (art. 62 al. 2)
- confiscation, destruction (art. 63)

## Sanctions (2)

### Sanctions pénales (art. 67) :

- violation du droit de paternité
- violation du droit à l'intégrité
- violation du droit de première divulgation
- violation des droits patrimoniaux

## Dommmages-intérêts (1)

### Majoration ?

- en dehors des tarifs des sociétés de gestion, la majoration de l'indemnité n'est pas admissible, car le droit suisse ne connaît pas les *punitive damages*
- dans « Nicolas Hayek » : rejet de la conclusion tendant au versement de CHF 15'000.00 pour « vol de copyright »

## Dommmages-intérêts (2)

Tribunal de commerce Argovie, « Nicolas Hayek » :

- demandeur : sans la violation, j'aurais pu vendre les photos à plusieurs autres magazines ou journaux  
→ dommage de CHF 7'500.00
- Tribunal : le demandeur n'a pas prouvé à qui il aurait vendu la photographie et à quelles conditions  
→ rejet des conclusions en dommages-intérêts

## Limitations du droit d'auteur

Quelques limitations :

- œuvres accessibles au public (art. 27)
- comptes rendus d'actualité (art. 28)
- droit de citation (art. 25)

## Œuvres accessibles au public (1)

Art. 27 LDA :

- il est licite de reproduire les œuvres se trouvant à demeure sur une voie ou une place accessible au public (al. 1)
- ces œuvres ne doivent pas être reproduites en trois dimensions (al. 2)

## Œuvres accessibles au public (2)



## Œuvres accessibles au public (3)

« à demeure » = durablement ou temporairement



## Œuvres accessibles au public (4)

« sur une voie ou une place accessible au public » :

- les œuvres visibles à l'œil nu à partir d'une voie ou d'une place accessible au public peuvent être photographiées (p.ex. façade d'une maison visible depuis la rue)
- cela ne vaut en revanche pas pour l'intérieur d'un bâtiment même public (p.ex. les tableaux d'un musée ne peuvent être librement photographiés)

## Comptes rendus d'actualité (1)

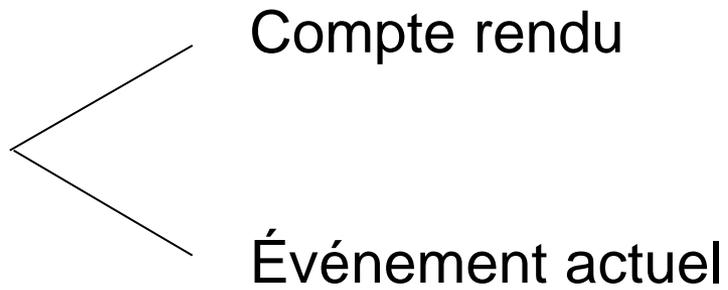
Art. 28 al. 1 LDA :

Pour les besoins des comptes rendus d'actualité, il est licite d'enregistrer, de reproduire, de présenter, d'émettre et de mettre en circulation ou, de quelque autre manière, de faire voir ou entendre les œuvres vues ou entendues lors de l'événement présenté

## Comptes rendus d'actualité (2)



## Comptes rendus d'actualité (3)



## Comptes rendus d'actualité (4)

Un compte rendu est en général un résumé, un condensé, fondé sur un choix des éléments jugés importants

Si la contemplation ou l'audition de l'œuvre prend le pas sur l'information, on sort du domaine de l'exception

## Comptes rendus d'actualité (5)

Art. 28 al. 2 LDA :

À des fins d'information sur des questions d'actualité, il est licite de reproduire, de mettre en circulation, de diffuser ou de retransmettre de courts extraits d'articles de presse et de reportages radiophoniques ou télévisés; l'extrait doit être indiqué; la source et, pour autant qu'il y soit désigné, l'auteur, doivent être mentionnés

## Comptes rendus d'actualité (6)

Articles scientifiques, philosophiques, culturels,  
religieux



Éditoriaux, commentaires



## Droit de citation (1)

Art. 25 al. 1 LDA :

Les citations tirées d'œuvres divulguées sont licites dans la mesure où elles servent de commentaire, de référence ou de démonstration et pour autant que leur emploi en justifie l'étendue

## Droit de citation (2)

### Droit de citation pour images ?

- controverse dans littérature juridique : pour certains, l'art. 25 ne s'applique pas aux œuvres des arts plastiques, pour d'autres oui;
- pour ces derniers, on doit pouvoir reproduire une photographie dans le but d'en débattre (≠ photo de Christoph Meili dans documentaire de la BBC)

## Droit de citation (3)



© Nilüfer Demir

## Droit de citation (4)

Le droit de citation suppose en tous les cas la mention de la source et de l'auteur, s'il y est désigné (art. 25 al. 2)

DES QUESTIONS ?

**Merci de votre attention !**

Ralph Schlosser & Timothée Barghouth  
Kasser Schlosser avocats SA  
Avenue de la Gare 5  
CP 251 – 1001 Lausanne  
[www.kasser-schlosser.ch](http://www.kasser-schlosser.ch)

